



COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Département de la Charente - Arrondissement de Confolens

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil municipal du 27 septembre 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un le vingt-sept du mois de septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil municipal de la commune de MONTEMBOEUF s'est réuni au Centre Culturel, 29 bis Grande Rue, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie TRAPATEAU, Maire de Montembœuf.

Date de convocation : 20/09/2021

Nombre de Membres en exercice :	15
Nombre de Membres présents :	12

PRÉSENTS : M^{me} BOUCHER – M. BOURNIER – M^{me} CORBINIEN – M. DAGANAUD – M^{me} FOUQUE – M. LAURENT – M^{me} MANIERE – M. PERROCHEAU – M. SARDIN – M. TRAPATEAU – M. COLDEBOEUF – M^{me} THIMONIER.

EXCUSÉS : M^{me} JACQUELIN – M^{me} BENKISSOUS – M^{me} ROUGIER

Secrétaire de séance : M^{me} Séverine BOUCHER

M^{me} JACQUELIN donne pouvoir à M. BOURNIER.

M^{me} BENKISSOUS donne pouvoir à M^{me} MANIERE.

M^{me} ROUGIER donne pouvoir à M. TRAPATEAU.

M le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- Décision Modificative n°3 Budget Commune
- Demande de subvention Schéma du bâti du département pour la tranche 2 de l'aménagement du bourg
- Demande de subvention Initiative locale du département pour la rénovation de l'Hôtel de ville
- Effacement de dettes budget assainissement
- Adoption du rapport 2020 sur le prix et qualité du service d'assainissement
- Convention avec la CdC Charente Limousine pour le transfert de données relatives à l'assainissement collectif
- Validation de la participation financière aux cotisations prévoyance et santé des agents
- Vente du terrain C1029 situé Chez Vergnaud
- Classement terrain 31 grande rue dans le domaine public
- Création de numéros de voirie
- Avis pour occupation du domaine public
- Questions diverses.

Il ajoute un point à l'ordre du jour pour l'étude d'une demande d'aide sociale exceptionnelle. Ce point sera traité après l'effacement de dettes du budget assainissement.

Décision modification n°3 Budget commune/ D2021_6_1

Vu le commencement des travaux d'aménagement du bourg qui doit intervenir en octobre 2021, Considérant qu'il y aura lieu de transposer les sommes relatives à la Maitrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg imputées et inscrites au budget à l'article 2031 (frais d'études), à l'article 2315 travaux, ce qui permettra de récupérer la TVA sur ces frais d'étude,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021 :

- **Dépenses d'investissement**

041-2315 Immobilisations corporelles en cours : installations 21 324 €

- **Recettes d'investissement**

041-2031 Frais d'études 21 324 €

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Aménagement centre-bourg Tranche 2 : demande de subvention au département/ D2021_6_2

Monsieur le Maire expose que la commune souhaite solliciter un concours financier auprès du département pour la tranche 2 de l'opération d'aménagement du Cœur de village. La deuxième tranche prend en compte l'aménagement de la place de la Mairie.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES					
Libellé	Coût en € HT		Assiette subventionnable	% subv	Subventions escomptées	Subventions acquises	Total
Md'O suivi travaux	11 055,00 €	T2-DETR DSIL (avec ecl public)	410 557,80 €	35%	143 695,23 €	143 695,23 €	143 695,23 €
Travaux lot 1	424 387,60 €	T2-Dépt- Schéma du bâti	153 000,00 €	30%	45 900,00 €		45 900,00 €
Travaux lot 2	30 787,48 €	Fonds propres					220 134,85 €
Part commune éclairage public	43 500,00 €	Emprunt					100 000,00 €
TOTAL HT	509 730,08 €	TOTAL HT			189 595,23 €	143 695,23 €	509 730,08 €

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Demande de subvention Initiative locale du département pour rénovation de l'Hôtel de ville/D2021_6_3

Monsieur le Maire expose que la tranche 1 de rénovation de l'hôtel de ville, comprenant la démolition des toilettes extérieures et de l'escalier de l'AAEP, est à réaliser de façon concomitante avec les travaux d'aménagement du bourg.

Le devis détaillé de l'architecte Aurélien SIMON fait état d'un montant global de 203 719,31 € HT.

La commission bâtiment rencontre M. SIMON le jeudi 30/09/21, et une diminution significative du coût des travaux sera demandée. Sans diminution du coût global, la commune ne pourra pas s'engager financièrement sur l'ensemble du projet.

Parallèlement à ces études, la commune souhaite solliciter un concours financier auprès du département pour la tranche 1 de l'opération de rénovation de l'Hôtel de Ville.

Dans le cadre du plan de relance, le dispositif de soutien à l'initiative locale du département permet un financement à hauteur de 40% (au lieu de 20% habituellement) pour une assiette maximum de 70 000 € HT de travaux.

La commune souhaite donc déposer une demande pour une subvention à hauteur de 28 000 €.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Séance à huis clos/ D2021_6_4

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-18, M. Le Maire et Mme Manière, adjointe en charge des affaires sociales, proposent aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos afin de garantir la confidentialité des débats compte tenu du caractère sensible des deux points suivants de l'ordre du jour concernant un effacement de dettes et une aide sociale.

M. Le Maire soumet le huis clos au vote. Il demande au préalable si quelqu'un est contre le vote à main levée. Aucun conseiller n'étant contre le vote à main levée, il procède au vote.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Effacement de dettes budget assainissement/ D2021_6_5

Sur proposition de M. le Trésorier, par courrier du 26 juillet 2021, qui explique que suite à la commission de surendettement de la Charente, il est proposé par la Banque de France l'effacement total des dettes pour une personne domiciliée à Montemboeuf, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur la dette à effacer concernant la facturation d'assainissement collectif pour l'année 2020 pour un montant de 210,32 €.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Aide sociale exceptionnelle/ D2021_6_6

La commune a reçu une demande d'aide exceptionnelle d'un administré pour subvenir aux besoins alimentaires et d'hygiène pour une famille de 3 personnes pendant une semaine.

Compte tenu des éléments fournis par l'assistante sociale qui suit la famille et au vu de la situation exceptionnelle et temporaire vécue par l'administré,

Monsieur le Maire propose l'octroi d'une aide sociale exceptionnelle de 100 € par remboursement au SPAR, commerce alimentaire de Montemboeuf, sur présentation du ticket de caisse.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Adoption du rapport du service public d'assainissement collectif 2020/ D2021_6_7

Monsieur BOURNIER, premier adjoint, donne aux conseillers municipaux les informations principales issues du rapport. Le service d'assainissement collectif dessert 214 habitations pour 400 habitants.

La station d'épuration de Laudonnie peut traiter la pollution théorique de 800 habitants. Sa capacité d'épuration est de 120 m³ jour. En 2020, 15 174 m³ d'effluents traités (+11,27 % de plus qu'en 2019).

Un foyer consommant 120 m3 à l'année paiera 231,40 € TTC soit 1.93 € par m3.

On note une baisse régulière de la prime de l'Agence de l'eau 4 635 € en 2020 contre 5 297 € en 2019. Les recettes du budget assainissement pour l'exercice a augmenté de 1.47 % pour un total de 41 294.94 €

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette d'élevait à 260 324,69 €, encours ayant augmenté suite aux travaux importants sur le réseau effectués en 2020.

Adoption du rapport Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Convention pour transfert de données de l'assainissement collectif à la CdC/D2021_6_8

Vu la loi NOTRe qui prévoit le transfert de la compétence assainissement collectif aux EPCI au plus tard le 1^{er} janvier 2026 ;

Vu le travail préparatoire nécessaire à la Communauté de Communes Charente Limousine pour anticiper cette prise compétence,

Monsieur le Maire propose de signer avec la Communauté de Communes Charente Limousine une convention ayant pour objet d'autoriser et de réglementer le transfert entre les deux entités de données liées à l'assainissement collectif.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE/ D2021_6_9

M. le Maire rappelle que, par délibération n° D2020-7-7 en date du 25 novembre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque PREVOYANCE. Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans.

Le Comité Technique, lors de sa séance du 6 septembre 2021, a donné son avis favorable sur le principe de cette adhésion ainsi que sur les propositions de participation du Conseil Municipal suite au débat qui a eu lieu lors de sa séance du 15 juillet 2021.

Le Maire propose donc :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque PREVOYANCE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec TERRITORIA MUTUELLE,
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant :
Montant unitaire mensuel brut : 10 €/agent, au prorata du temps de travail.
La participation sera revalorisée selon nouvelle délibération du Conseil Municipal
- de retenir pour l'ensemble des agents adhérents au contrat l'assiette de garanties suivante : choix 2, la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire (45%) pendant les périodes de demi-traitement,

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTÉ/ D2021_6_10

M. le Maire rappelle que, par délibération n° D2020-7-7 en date du 25 novembre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTÉ. Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans.

Le Comité Technique, lors de sa séance du 6 septembre 2021, a donné son avis favorable sur le principe de cette adhésion ainsi que sur les propositions de participation du Conseil Municipal suite au débat qui a eu lieu lors de sa séance du 15 juillet 2021.

Le Maire propose donc :

- d'adhérer à la convention de participation conclue, pour le risque SANTE, par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE,
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires, agents de droit public et privé en activité adhérents au contrat et de fixer le niveau de participation suivant :

Montant unitaire mensuel brut : 25 €/agent et 5 € par enfant adhérent au risque prévoyance (selon SFT), selon prorata du temps de travail.

La participation sera revalorisée selon nouvelle délibération.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Vente du terrain C 1029 Chez Vergnaud/ D2021_6_11

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2021 décidant l'aliénation d'une portion du Chemin Rural au lieu-dit Chez Vergnaud au profit de M. TRAPATEAU Louis et Mme RAIMBAULT-TRAPATEAU Aude suite à l'enquête publique,

Vu l'Extrait cadastral portant création des nouveaux numéros à publier et la création de la parcelle C1029 d'une contenance de 100 m² suite à l'arpentage du terrain,

Vu la promesse d'achat rédigée par M. TRAPATEAU Louis et Mme RAIMBAULT-TRAPATEAU Aude du 2/10/2020, dans laquelle ils s'engagent à payer le terrain au prix de 5 €/m² ;

M. le Maire propose de fixer le prix de la parcelle C1029 à 5 € le m² soit 500 € et de l'autoriser à signer les documents de l'acte de vente qui seront dressés par le notaire.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Classement terrain 31 grande rue dans le domaine public/ D2021_6_12

Considérant que les parcelles AB 216, 243, 377 et 382 situées au 31 grande rue, acquises par la commune le 12/03/2020, sont aménagées en zone de stationnement et sont donc affectées à l'usage du public.

Monsieur le Maire propose de procéder au classement des parcelles AB 216, 243, 377 et 382 dans le domaine public communal. Ce classement permettra notamment de faire passer les réseaux sur le domaine public au lieu de contourner les parcelles du domaine privé.

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Création de numéros de voirie/ D2021_6_14

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Vu les nouvelles autorisations d'urbanisme validées depuis la dernière délibération et l'achat d'une réserve foncière par la commune sur une zone constructible en vue d'en faire des terrains à bâtir, Il est proposé d'ajouter les adresses suivantes :

Numéro	Suffixe	Voie	Complément d'adresse	Section	Parcelle
2	ter	rue Julia Veyret		ZK	42
7		rue Julia Veyret		AB	120
9		rue Julia Veyret		AB	119
20		rue du Petit Mairat		AB	780

Vote Pour : 15 – Abstention : 0 – contre : 0

Avis sur occupation du domaine public/ D2021_6_13

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil municipal les éléments en sa possession concernant l'affaire d'occupation illégale du domaine public par M. DANIELE.

Depuis le lundi 17 Mai 2021, M. DANIELE s'installe régulièrement sur la place de la mairie pour y exercer son activité ambulante de vente de pizzas.

M. Le Maire a signifié à M. DANIELE oralement et par courrier recommandé que son occupation du domaine public n'était pas en règle. En effet, M. DANIELE n'a déposé aucune demande auprès de la mairie avec les documents justificatifs nécessaires (Extrait K-bis, assurance).

Le cabinet d'avocats DROUINEAU accompagne la commune dans ces démarches administratives.

M. DANIELE fait prévaloir une autorisation datant de 2004. Il est parti pendant 2 ans. A son retour, il n'a fait aucune démarche de demande pour s'installer à nouveau sur la place de la mairie. Or, une demande avec justificatifs en règle est nécessaire afin que la commune puisse émettre une autorisation nominative d'occupation du domaine public.

Devant le refus de dialogue de M. DANIELE, M. le Maire a écrit le 29 juin 2021 à Mme la Procureure de la République.

Le 27 juillet 2021, M. le Maire a réceptionné en courrier recommandé de la part de Me CALMELS, avocat de M. DANIELE, qui rejette la démarche de demande d'autorisation.

Dans cette procédure, le Maire a été auditionné à la gendarmerie le 04/08/2021 pour un dépôt de plainte. Mme La Procureure sollicite l'avis du Conseil Municipal dans cette affaire.

M. le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal s'ils soutiennent son action pour faire respecter les règles d'occupation du domaine public.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 2 abstentions, émet un avis favorable pour soutenir les actions du maire afin de faire respecter les règles d'occupation du domaine public.

Questions diverses

▪ **Agents recenseurs (M. TRAPATEAU)**

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population qui devait se faire en janvier 2021 a été repoussé de 1 an en raison de la situation sanitaire. Le recensement aura donc lieu du 20 janvier au 19 février 2022. La commune recherche 2 agents recenseurs. Une offre d'emploi sera diffusée prochainement.

▪ **Formation des élus pour la gestion des incivilités (M. TRAPATEAU)**

L'AMF propose en partenariat avec la gendarmerie nationale des formations pour tous les conseillers municipaux sur la gestion des incivilités. Les modalités de participation ont été transmises par mail.

▪ **Centre de vaccination éphémère (Mme MANIERE)**

Une séance de vaccination anti-covid a eu lieu le 24/09 au centre culturel en priorité pour les enfants du collège, et pour les personnes éligibles à la 3ème dose y compris les personnes valides de la Marpa. Au total de 60 personnes ont été vaccinées. La prochaine séance aura lieu le 15/10. Il y aura une vingtaine places (ouvert à tous sur inscription en mairie).

▪ **Travail des commissions (M. BOURNIER)**

M. BOURNIER motive les difficultés de réunir les commissions par la complexité à trouver des horaires convenant à l'ensemble des conseillers et à l'engagement des conseillers participant.

- Cellule de crise : plan communal de sauvegarde en cours. Il sera prochainement transmis aux conseillers pour relecture.
- Communication : attend que les conseillers s'impliquent et proposent des articles pour le bulletin municipal
- Bâtiments : réunion jeudi 30/09 à 9h pour le projet de rénovation de la mairie.
- Voirie :
 - Travaux route des Gaudinies et route du Moulin des Vergnes prévus
 - Le parking « Gégène » au 31 Grande rue est opérationnel, des améliorations restent à apporter.

▪ **Aménagement centre-bourg (M. BOURNIER)**

L'enfouissement des réseaux électriques et communication par le SDEG est en cours (env. 2 mois de travaux prévus). Eiffage commencera le 4/10. Une réunion d'information pour les commerçants et professionnels impactés est programmée le 04/10 avec l'entreprise.

▪ **Informations diverses (M. BOURNIER)**

- Terra aventura : gros succès
- Assainissement collectif :

Un diagnostic du réseau est en cours sur le secteur de l'ancien village vacances à la route de Chasseneuil et rue de Tournepiche en remontant vers la route de Mouzon. Le réseau ne correspond pas au plan détenu en mairie. L'entreprise a signalé une zone d'affaissement et des obstructions. La commune est dans l'attente des conclusions du diagnostic.

- Projet du budget participatif du département déposé par l'AAEP pour l'aménagement de l'ancien terrain de camping : soumis au vote jusqu'au 18/10
- Aménagement voirie autour de l'ancien village vacances :

Le CAUE est venue en septembre pour étudier les possibilités d'aménagement de cette prochaine nouvelle zone pavillonnaire.

M. LAURENT demande où en sont les travaux prévus par Logelia. M. le Maire informe que pour le moment Logélia est dans l'attente. La date de début de travaux n'a pas été communiquée.

○ Cimetière :

- Recherche en cours d'un prestataire pour numérisation.
- 6 cavurnes ont été aménagées.
- Les entrepreneurs qui interviennent sur le cimetière ne demandent pas souvent l'autorisation à la mairie et ne sont donc pas informés du règlement.
- Une solution serait de ne laisser ouvert qu'aux piétons et qu'une clé soit nécessaire pour entrer avec un véhicule. Un panneau pourrait aussi être installé à l'entrée.

○ Chaufferie Bois :

La mairie a demandé un audit au Centre Régional d'Energies Renouvelables sur l'état de l'installation, du réseau et les alternatives pour remplacer les chaudières d'appoint individuelles.

○ Sivos : La rentrée a été perturbée en raison de problèmes d'effectif des agents.

▪ **Sécurité routière (M. BOURNIER)**

Il propose d'investir dans l'achat de signalisation pour les abords de l'école avec des personnages 3D (exemple personnages de Arthur et Zoé).

Coût d'un personnage = 1300 € avec possibilité d'aide des amendes de police (50% de financement).

Les conseillers municipaux émettent un avis favorable.

Le choix du personnage pourrait être fait par les écoliers.

▪ **Requête de M. LAURENT**

M. LAURENT, constatant que l'information sur les travaux d'aménagement du bourg s'est faite uniquement par une feuille « infos flash » transmises dans les boîtes aux lettres, demande à ce qu'une réunion publique soit organisée. Il argumente qu'une réunion publique permettrait de limiter les rumeurs et spéculations. L'objectif ne serait pas de remettre en question les choix faits par le Conseil Municipal et qu'il a lui-même validés.

M. TRAPATEAU explique qu'une réunion était prévue à l'origine, mais n'a pas pu se faire en raison des contraintes sanitaires. Les personnes qui souhaitent davantage d'information viennent en mairie se renseigner.

▪ **Question de M. DAGANAUD**

Avons-nous des informations précises sur l'arrivée de la fibre ?

M. TRAPATEAU informe que la fibre est en cours de déploiement, elle est annoncée pour le 2ème semestre 2022 dans les foyers de Montemboeuf.

Séance levée à 22h30

Le Maire, TRAPATEAU Jean-Marie